

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 09/12/2025

N/Réf. : BXL20067_751_PREA

Gest. : AA/FD

V/Réf. : 2071-0002/34/2025-483PU

Corr DPC: Fanny Darja

NOVA : //

BRUXELLES. Aile capitulaire de l'Abbaye de la Cambre

(= site classé)

AVIS PRÉALABLE: Avis sur la philosophie d'intervention sur la structure des planchers

Demande de BUP – DPC du : 30/10/2025

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 30/10/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 26/11/2025, concernant la demande sous rubrique.

Étendue de la protection

L'aile capitulaire, concernée par la demande, fait partie des bâtiments de l'ancienne abbaye de la Cambre protégés comme monument par l'arrêté du 30/06/1953 (lien : [004_070.pdf](#)), le site est également couvert par deux protections l'une en 1989 ([006_016.pdf](#)) et l'autre en 1993 site (lien : [009_028.pdf](#))



Fig. 2 : Les édifices constituant le complexe abbatial sur le site actuel de la Cambre, 2021.

L'aile capitulaire (en jaune) ou nr 2 : extrait note historique dossier

Historique et description du bien

Voir

- [L'abbaye de la Cambre](#) (2016 - Inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale)

&

- La note historique du 31/05/2021 jointe au dossier et dont la conclusion est

« Au cœur du site de l'abbaye de la Cambre, l'aile capitulaire ou aile du chapitre est l'un des bâtiments conventuels les plus anciens toujours présents aujourd'hui. Son existence remonte aux origines de l'abbaye, à l'aube du XIII^e siècle.

Du XIII^e au XVIII^e siècle, du temps de la possession abbatiale, l'aile capitulaire constituait alors, avec l'église et le cloître, le quartier des moniales, soit le quartier religieux de la Cambre, conventionnellement aux plans des abbayes cisterciennes.

Quelques vestiges encore visibles de nos jours témoignent de ce temps où le bâtiment accueillait le dortoir des moniales, la lecture quotidienne du chapitre et les débats concernant les affaires courantes de l'abbaye.

Si ses limites n'ont pas énormément évolué au travers des âges, son fonctionnement inhérent et son apparence actuelle sont en revanche hérités des deux périodes les plus récentes de son histoire :

Au crépuscule du XIX^e siècle, l'École Royale Militaire de Belgique (1870-1908) occupe le site et réaffecte l'aile capitulaire ; en école militaire, avec ses amphithéâtres et salles d'études, et en dortoirs pour l'infanterie. Sous l'époque des militaires, la volumétrie générale et la structure du bâtiment sont fixées tandis que s'opère également le retournement complet de l'aile sur sa façade orientale désormais façade principale. Les principes de circulation actuels sont alors amorcés bien que les intérieurs ne conservent pratiquement aucune cloison de cette époque.

Au cours du XX^e siècle, la paroisse Notre-Dame de La Cambre et Philippe Néri (1909-2021) investit les lieux. Dès 1923, une campagne majeure de restauration et de réhabilitation de l'aile capitulaire est menée, pendant plus de vingt ans, par les architectes E. Richir et C. Everaert dont la mission consiste à aménager des logements et des locaux paroissiaux tout en y rétablissant une harmonie et une cohérence d'ensemble inspirée du temps des abbesses. De cette campagne de travaux, demeurent essentiellement l'apparence actuelle du bâtiment, avec ses combles aménagés et sa toiture mansardée, et le cloisonnement interne des espaces datant presque exclusivement de cette époque.

En conclusion, l'aile capitulaire de l'abbaye de la Cambre est le fruit d'un palimpseste riche de huit siècles de vie partagée au travers duquel se lisent encore les traces de ses nombreux et divers bénéficiaires. Si l'enveloppe extérieure de l'édifice et sa structure interne ont survécu aux changements de propriétaires, les cloisons ont à chaque fois été détruites et puis, reconstruites. L'essence même du bâtiment se trouve dans sa répartition duale autour du passage de la cage d'escaliers dont la présence remonte aux origines mêmes du bâtiment et qui a perduré aux travers des siècles. »

Historique de la demande

Une demande d'avis de principe relative à la restauration et à la requalification de l'aile capitulaire a été présentée lors de la séance du 22/08/2018. À cette occasion, la CRMS avait estimé que le programme envisagé — cinq salles de conférences, d'expositions et de concerts — était trop ambitieux, car il impliquait la disparition irréversible de traces d'occupation anciennes ou historiquement cohérentes (cloisonnements, menuiseries, planchers). Elle n'avait pas souscrit aux propositions jugées trop « extrêmes », qui vidaient complètement l'intérieur du bâtiment. Le projet prévoyait notamment le remplacement de l'ensemble des poutres maîtresses en bois, dont certaines datent des XVII^e et XVIII^e siècles, par des poutrelles métalliques (IPE 360 ou HEM 240).

La CRMS avait alors encouragé le maître d'ouvrage à préserver autant que possible les éléments historiques, à adapter le programme ainsi que l'ampleur des interventions, et à intégrer les équipements nécessaires dans les espaces existants, quitte à revoir l'envergure du projet. Elle avait également, entre autres recommandations, préconisé d'adopter une approche plus conservatrice pour les poutres maîtresses (voir l'avis détaillé ici : [BXL20067_625 LaCambre Aile capitulaire 0.pdf](#)).

Depuis 2018, deux réunions ont eu lieu en présence de la CRMS et de la DPC : la première, le 23 juin 2025, consacrée à la présentation de l'étude détaillée sur les poutres ; la seconde, le 8 juillet 2025, dédiée à la présentation de l'ensemble des études réalisées entre 2020 et 2025, à la demande de la CRMS, qui souhaitait élargir la compréhension du projet au-delà de la question des poutres.

Analyse de la demande

L'objet de demande d'avis de principe concerne principalement les interventions structurelles projetées aux poutres maitresses, à l'intérieur de l'aile capitulaire, pour la réoccupation des espaces souhaitée par La Fabrique d'Église, usufruitière des lieux, qui souhaite y développer un programme articulé autour de trois pôles fonctionnels – accueil et convivialité, administration et réunion, et activités culturelles et technologiques – en cohérence avec ses missions culturelles et événementielles. Ce programme est annoncé comme compatible et coordonné avec le projet du campus de l'ENSAV, actuellement au stade de masterplan et dont l'horizon opérationnel est supérieur à dix ans.

Cet avis est sollicité à la suite de la finalisation des études préalables menées entre 2020 et 2025, lesquelles ont permis de documenter l'état sanitaire du bâtiment, d'évaluer la valeur patrimoniale des structures existantes et d'établir les contraintes techniques et fonctionnelles liées à sa réaffectation.

Dans ce cadre, des études très détaillées (états sanitaires, analyses dendrochronologiques, investigations au résistographe, études comparatives, ...) ont notamment été réalisées sur les poutres maîtresses de l'aile capitulaire qui comptent parmi les éléments intérieurs conservés et historiquement significatifs. L'étude conclut notamment que :

- *Les poutres ont vraisemblablement été mises en œuvre au moment des travaux de l'ERM (soit vers 1875). Le bâtiment est alors complètement vidé de sa structure. Une nouvelle charpente et de nouveaux planchers sont mis en œuvre.*
- *Les poutres sont composées de 2 poutres en résineux neuves moisant une poutre centrale en chêne de remploi (dendro-datée 1641/1669), le tout étant boulonné.*
- *L'état sanitaire des poutres est préoccupant. Les études au résistographe ont montré que la moitié de ces dernières ne pouvaient pas reprendre de charge supérieure à 300 kg/m², une grande partie des encastresments doivent être remplacés.*

Comme ces études ont permis de conclure sur un état sanitaire hétérogène et une capacité portante insuffisante pour les charges projetées, trois scénarios structurels pour les poutres ont été étudiés : restauration intégrale (conservation maximale de la matière ancienne, mais révision substantielle du programme), remplacement complet (pleine possibilité d'affectation mais perte patrimoniale totale) et scénario mixte. L'analyse croisant critères patrimoniaux, structurels et programmatiques a conduit à proposer un scénario mixte « C1 » : restauration et renforcement des poutres du premier étage, remplacement complet de celles du deuxième étage. **La présente demande d'avis de principe sollicite dès lors la validation de ce scénario C1.**

Avis

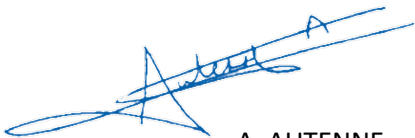
La CRMS tient à féliciter la qualité et le niveau de détail de l'ensemble des études réalisées et a pris bonne note des phases préliminaires déjà accomplies. Elle peut naturellement souscrire à un scénario hybride, tel que le scénario C1, qui combine le renouvellement et la restauration des poutres maîtresses dans une approche équilibrée, permettant d'accueillir un nouveau programme tout en conservant certaines parties anciennes. Cette approche répond à son avis de 2018, qui préconisait, de manière plus large que la seule question des poutres — bien qu'elles constituent un point d'attention important de cet avis —, une adaptation du bâtiment à des usages contemporains tout en respectant sa valeur historique, matérielle et architecturale.

A ce stade, le programme est présenté à un niveau schématique assorti de grandes lignes ou intentions, notamment au regard des exigences actuelles en matière d'accessibilité, d'habitabilité, de sécurité incendie, de confort acoustique et de performances structurelles, compte tenu de l'usage public envisagé. La demande reste par ailleurs principalement centrée sur les poutres maîtresses.

Il est désormais nécessaire de passer au stade de l'avant-projet afin de croiser les contraintes et besoins du programme — taille et organisation des futurs locaux, circulations, aspects techniques, accès, capacités portantes performances acoustiques et thermiques — avec les potentialités offertes par le bâtiment, dans une démarche patrimoniale visant à le valoriser ou à renouer avec ses valeurs historiques, encore existantes ou disparues. La philosophie d'intervention proposée, consistant à exploiter les ressources du bâti existant et à conserver ou adapter les éléments en place tout en valorisant les qualités du bâtiment pour répondre au nouveau programme, apparaît pertinente. Le défi/l'enjeu est cependant de concrétiser cette approche de manière proportionnée, en prenant en compte non seulement les poutres, mais également bien d'autres éléments : organisation intérieure, distribution et spatialité des espaces, cloisons, façades, vestiges et traces subsistants, lien avec le cloître, etc.

Déjà en 2018, la CRMS soulignait que la question des poutres n'est pas sans lien avec l'organisation originelle de l'aile capitulaire. Cette configuration pourrait également constituer un avantage pour diversifier les typologies spatiales, en offrant par exemple de petits espaces d'exposition ou de conférence. En conclusion, le maître d'ouvrage est encouragé à affiner son projet et son programme en se fondant sur l'ensemble des résultats des études patrimoniales et des éléments historiques, qu'ils soient existants ou à revaloriser.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c. à : fdaria@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;